

Règlement course nature « Donzy Country Run »

Article 1 : Organisateur

Le Foyer Socio Educatif du collège Henri Clément de Donzy organise le 10 juin 2017, la course nature Donzy Country Run. Il s'agit d'une course à pied sur sentiers balisés, ouverte à tous, hommes, femmes, enfants, licenciés ou non, âgés d'au moins 7 ans.

Convivialité, respect des autres, de la nature, sensibilisation à l'environnement, partage et bon esprit sont les axes de développement de cet événement.

Cette course n'est pas inscrite au calendrier des courses hors stade.

Article 2 : Présentation

Un parcours de 12 km est proposé aux participants de plus de 16 ans (cadets, juniors, masters, seniors et espoirs).

Le parcours se situe principalement sur des sentiers autour du village de Donzy et le long du Nohain.

Un parcours éveil athlétisme d'1 km est proposé aux participants nés entre 2008 et 2010

Un parcours d'1,5 km est proposé aux participants nés entre 2006 et 2007 (poussins).

Un parcours de 3 km est proposé aux participants nés entre 2002 et 2005 (benjamins et minimes).

Les parcours pour les jeunes se situent autour du stade de Donzy et le long du Nohain.

Article 3 : Horaires et lieux

Le site de départ et d'arrivée est situé sur le stade du complexe sportif de Donzy.

Retrait des dossards : à partir de 9h le 10 juin.

Départ course Éveil athlétisme : 10h15.

Départ course Poussins : 11h.

Départ course Benjamins / Minimes : 11h45.

Briefing courses jeunes : 9h45.

Départ course Cadets et plus : 14h.

Briefing courses cadets et plus : 13h30.

Fermeture du ravitaillement : 15h30.

Les concurrents se présentant aux ravitaillements au-delà de ce délai seront stoppés et pris en charge par un véhicule de l'organisation.

Fermeture arrivée et mise hors course 15h45.

Les concurrents non arrivés se trouvant sur le parcours seront pris en charge par un véhicule de l'organisation.

Remise des prix : 12h45 pour les jeunes et 16h00 pour les cadets et plus.

Article 4 : Conditions d'admission

L'inscription à la course nature implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Les pré-inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme.

Pour les inscriptions sur place, si dossards disponibles, la présentation d'une licence sportive en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme, est obligatoire.

Le certificat ou sa photocopie sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, il n'y aura pas de dossard délivré.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

Le Foyer Socio Educatif, organisateur de la manifestation, se réserve le droit d'annuler sans préavis. Dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés si l'annulation survient 1 semaine avant l'épreuve.

En cas de mauvaises conditions météorologiques le jour même, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Tarifs

Les inscriptions seront ouvertes à partir d'Avril 2017. La date limite des pré-inscriptions est fixée au 6 juin 2017.

Les bulletins d'inscription seront disponibles sur la page Facebook de la course : Donzy Country Run.

Ils peuvent être envoyés à domicile sur demande en téléphonant au 06 84 94 22 87.

Le nombre maximal de participant est fixé à 250 dossards, tous parcours confondus.

Tarif jeune : gratuit

Tarif Cadets et plus : 8 €

Inscription sur place (sous réserve) : majoration de 2 euros.

Article 6 : Chronométrage

Le Chronométrage sera assuré de manière classique avec un chronomètre déclenché par les organisateurs de la course.

Article 7 : Ravitaillement

Les courses se déroulent en auto suffisance. Les participants le jugeant nécessaire pourront être équipés au départ d'une réserve d'eau type gourde ou poche.

Il y aura 1 ravitaillement durant chaque parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

Les ravitaillements seront composés d'eau, de boissons énergétiques et de petits encas.

Une zone pour jeter ses déchets sera aménagée sur 30m après le ravitaillement. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature en dehors de ces zones sera mis hors course.

Article 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les frais de secours ou d'assistance en cas d'accident, autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation (médecin et aide médicale), ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l'organisation restent à la charge des participants en cas de facturation de ces frais par les services de secours. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Article 9 : Sécurité

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera composée d'une unité mobile de premier secours. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

Les parcours seront ouverts et fermés par l'organisation.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course nature Donzy Country Run, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 11 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les organisateurs soit à un ravitaillement, soit à l'arrivée et remettre son dossard muni de la puce. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué

Article 12 : Classement et récompenses

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront distribués aux coureurs suivant dans le classement.

Un T-shirt technique de la course souvenir sera offert aux 100 premiers inscrits.

Les 3 premiers de chaque course au scratch (classement par catégories et par genre) seront récompensés.